

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de Convocation : 17/02/2023

Date d'Affichage : 17/02/2023

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 11

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,  
L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 19 heures le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN,  
président du CCAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Madame Armelle COLLINEAU,  
Madame Isabelle CORNLOUP, Monsieur Dominique GRANDPIERRE,  
Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Mohamed NIFA,  
Madame Monique MORNACCO, Madame Jocelyne VAYSSIERES.

**Absentes excusées :** Madame BARRIÉ pouvoir à Madame MORNACCO,  
Madame BOISMARTEL pouvoir à Madame VAYSSIERES,  
Madame DAGUENET pouvoir à Monsieur BRUN.

Monsieur GRANDPIERRE été élu Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délib4 Subventions versées aux associations au BP CCAS 2023**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Margency,  
Après avoir entendu l'exposé du Président, Monsieur Thierry BRUN concernant les demandes  
de subventions,

**DECIDE** de subventionner les associations suivantes au budget primitif du CCAS 2023 :

- Les Amis de Gianpaolo 1 000 euros,
- Vie Libre 260 euros,
- JALMALV 200 euros,
- CACHMIR 285 euros,
- Croix rouge Epicerie Sociale 500 euros
- Donneurs de sang bénévoles Montmorency 200 euros,
- ELHAN 220 euros.

Le Président certifie le caractère  
Exécutoire de cet acte dès  
Sa transmission en Sous-Préfecture  
Affiché le 6/04/23



Fait à Margency le 30 mars 2023  
Le Président,  
Thierry BRUN.

